

903^e SÉANCE

Dans un arrêté ministériel publié le 15 mars 2020, le gouvernement du Québec permet temporairement aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Ces modalités visent à minimiser les risques de propagation du coronavirus. Cette séance est donc tenue à huis clos et un enregistrement audiovisuel sera disponible pour visionnement sur le site Internet de la Ville de Matagami.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 mai 2020 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Sonia Leblanc
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier et monsieur Daniel Cliche, directeur du développement économique.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-05-12-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter les points suivants :

1. Service des incendies – Embauche de pompiers volontaires
2. Postes d'inspecteur municipal et d'agent de développement à la vie communautaire – Report des embauches – Autorisation

- ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-02
PROCÈS-VERBAL DE LA 902^E SÉANCE
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 902^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE les comptes payés et prélèvements en avril 2020, qui s'élèvent à 214 217,61 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 30 avril 2020, qui s'élèvent à 156 212,31 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois d'avril 2020, qui s'élèvent à 213 037,87 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-04
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRONÇON DE LA ROUTE 109
DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA VITESSE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la sécurité routière est une priorité pour la Ville de Matagami et que le contrôle de la vitesse est une des façons d'en assurer le contrôle;

ATTENDU d'ailleurs que la Ville de Matagami, par voie réglementaire, a déjà abaissé la limite de vitesse à 40 kilomètres à l'heure dans les secteurs résidentiels de la municipalité;

ATTENDU QUE la limite de vitesse sur la route 109 est de 90 kilomètres à l'heure jusqu'à la borne kilométrique 224, représentant l'entrée sud de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a déjà demandé au ministère des Transports du Québec, en 2010 et 2015, que soit réduite à 70 kilomètres à l'heure la vitesse permise sur une section de la route 109, en amont de l'entrée sud de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville avait alors reçu une réponse négative suite à ces deux demandes, le ministère des Transports prétextant, après des observations sur place et analyse, que la nécessité d'une telle zone n'était pas justifiée;

ATTENDU QUE la situation a fortement changé depuis les cinq dernières années suite à l'installation de nouvelles entreprises à fort achalandage sur ladite section de la route 109 en amont de l'entrée sud;

ATTENDU QU'à la différence des demandes des années antérieures, la Ville de Matagami a reçu en 2020 une demande d'entreprendre des actions auprès des autorités compétentes afin de faire diminuer la vitesse sur une portion de la route 109, et ce, de la part de six propriétaires d'entreprises situées en bordure du boulevard Industriel (route 109);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami estime que ces demandes sont fondées dans la perspective où lesdites entreprises vivent ou sont témoins de situations dangereuses de façon régulière;

ATTENDU QUE la route 109 est la seule route asphaltée qui donne accès à l'immense territoire de la Baie-James;

ATTENDU QUE cette situation fait en sorte qu'il y a un impressionnant flux routier qui provient :

1. des véhicules lourds pour le transport de bois;
2. des véhicules lourds pour l'approvisionnement de différents projets industriels sur le territoire de la Baie-James, tels que celui de la mine Éléonore ou encore les installations d'Hydro-Québec;
3. des différents usagers provenant des cinq communautés criées situées au nord de Matagami ou encore ceux relatifs aux activités de la chasse et la pêche;

ATTENDU QUE la circulation sur la route 109 ne peut connaître qu'un accroissement avec par exemple les projets en développement de la filière du lithium et que cette situation ne peut apporter qu'une augmentation de risques;

ATTENDU QUE nous avons observé, depuis quelques années, une forte augmentation de la pratique du cyclisme dans une optique d'entraînement;

ATTENDU QU'il est du devoir de la Ville de Matagami de protéger sa population et d'éviter que des accidents déplorables ne se produisent;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal estiment que la diminution de la vitesse de 90 à 70 kilomètres à l'heure est une sérieuse alternative à envisager dans les tronçons à multi-usagers.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- ET DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de réduire la vitesse maximale autorisée à 70 kilomètres à l'heure sur un tronçon de la route 109, plus précisément sur une distance de 2,3 kilomètres précédant la borne kilométrique 224.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-05

DÉCLARATION DE COLLABORATION AVEC GALAXY LITHIUM (CANADA) INC. – APPROBATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

ATTENDU QUE la Ville de Matagami travaille activement à assurer son avenir grâce en partie à la réalisation de sa stratégie de développement économique;

ATTENDU QUE ladite stratégie de développement économique comprend six points, dont trois considérés comme étant urgents et prioritaires;

ATTENDU QUE la conclusion d'une déclaration de collaboration avec Galaxy Lithium (Canada) inc. permet de progresser significativement vers l'atteinte de deux desdits objectifs, soit la création d'emplois dans le secteur minier et la consolidation des finances municipales à long terme;

ATTENDU QUE ladite déclaration de collaboration contribue également à l'atteinte des objectifs de positionnement de Matagami en tant que point central de transport de marchandise au nord du Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D’APPROUVER la Déclaration de collaboration avec Galaxy Lithium (Canada) inc., laquelle vise à supporter, dans la mesure des moyens de la Ville, les démarches de développement et d’opération du projet James Bay Lithium;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, la déclaration de collaboration à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-05-12-06
DUBÉ EXCAVATION INC.
BAIL DE LOCATION CONCERNANT LA LOCATION D’ESPACE
D’ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR À LA COUR DE TRANSBORDEMENT

Dépôt pour information.

2020-05-12-07
APPEL D’OFFRES SUR INVITATION
ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D’EAU POTABLE
ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU l’obligation de transmettre au ministère de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques un rapport présentant les résultats de l’analyse de la vulnérabilité de la source d’eau potable d’ici le 1^{er} avril 2021;

ATTENDU QUE ce rapport doit être réalisé par un professionnel;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d’appel d’offres sur invitation auprès de six entreprises pour l’analyse de la vulnérabilité de la source d’eau potable;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu trois soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Les Services Exp inc.	55 283,00 \$
Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie	11 400,00 \$
Groupe Akifer inc.	21 730,28 \$

ATTENDU QU’après analyse des soumissions, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie pour un montant de 11 400 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- D'ATTRIBUER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie pour un montant de 11 400 \$, taxes incluses, et ce, selon les termes et conditions de l'appel d'offres;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-08

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX

RÉPARATION DE RUES – ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose d'asphalte pour la réparation de rues auprès de cinq fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix/tonne métrique (taxes incluses)
Construction Bouchard N.D.L. inc.	436,91 \$

ATTENDU QUE dans le cas où il y a un seul soumissionnaire conforme, la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission sans changer les autres conditions, et ce, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE des négociations entre la direction générale de la Ville et le représentant de Construction Bouchard N.D.L. inc. ont mené, en date du 5 mai 2020, à la présentation d'une deuxième proposition financière de leur part au montant de 413,91 \$ la tonne métrique, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE ce contrat soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bouchard N.D.L. inc. au prix de 413,91 \$ la tonne métrique, taxes incluses, pour la réparation de rues;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-09

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION

FOURNITURE ET POSE D'ENROBÉ BITUMINEUX

SURFAÇAGE DE RUES – ATTRIBUTION DE CONTRAT

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a procédé par voie d'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose d'asphalte pour le surfacage de rues auprès de cinq fournisseurs;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a reçu une seule soumission, soit :

Soumissionnaire	Prix/tonne métrique (taxes incluses)
Construction Bouchard N.D.L. inc.	402,41 \$

ATTENDU QUE dans le cas où il y a un seul soumissionnaire conforme, la Ville peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission sans changer les autres conditions, et ce, en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU QUE des négociations entre la direction générale de la Ville et le représentant de Construction Bouchard N.D.L. inc. ont mené, en date du 5 mai 2020, à la présentation d'une deuxième proposition financière de leur part au montant de 379,41 \$ la tonne métrique, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;
- QUE ce contrat soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Bouchard N.D.L. inc. au prix de 379,41 \$ la tonne métrique, taxes incluses, pour le surfacage de rues;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-10

GROUPE CONSEIL TRAME INC.

**PROJET « RÉFECTION DES SALLES DE TOILETTES ET DE LA CUISINETTE DE LA SALLE MULTIDISCIPLINAIRE DU CENTRE CIVIQUE »
OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE
ATTRIBUTION DE MANDAT**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé une offre de services professionnels en architecture à la firme Groupe Conseil Trame inc. pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour le projet de réfection des salles de toilettes et de la cuisinette de la salle multidisciplinaire du centre civique;

ATTENDU QU'après analyse de la proposition datée du 6 mai 2020, dans les meilleurs intérêts de la Ville de Matagami, recommandation est faite au conseil municipal d'attribuer le mandat à Groupe Conseil Trame inc., au montant de 23 626,88 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D’ATTRIBUER le mandat de services professionnels en architecture à la firme Groupe Conseil Trame inc. pour le projet de réfection des salles de toilettes et de la cuisinette de la salle multidisciplinaire du centre civique, au montant de 23 626,88 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux, tel que mentionné dans l’offre soumise le 6 mai 2020;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2020-05-12-11

**CONCIERGERIE DE TROIS BÂTIMENTS MUNICIPAUX
OCTROI DE CONTRATS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a demandé des offres de service à Yan Entretien ménager enr. pour la conciergerie de l’hôtel de ville, de l’édifice 100, Place du Commerce, ainsi que pour le centre civique;

ATTENDU QUE lesdites offres de service ne comportent aucune majoration pour la prochaine année contractuelle;

ATTENDU QUE conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Ville peut octroyer ces contrats de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- D’OCTROYER les contrats de gré à gré à Yan Entretien ménager enr. pour la conciergerie de l’hôtel de ville, de l’édifice 100, Place du Commerce et du centre civique, pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021, aux prix suivants :

Édifice	Prix annuel (taxes incluses)
Hôtel de ville	26 972,72 \$
100, Place du Commerce	21 717,53 \$
Centre civique	44 140,96 \$

- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, chaque contrat à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-12
POSTE TEMPORAIRE DE JOURNALIER
EMBAUCHE – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la période estivale est celle où il y a la plus grande concentration de journées de vacances prises pour les employés permanents;

ATTENDU QU'il est loisible pour la Ville de Matagami d'embaucher des salariés temporaires pour remplacer des employés permanents prenant des vacances.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'AUTORISER l'embauche temporaire de monsieur Luc Gilbert au poste de journalier au Service des travaux publics de la Ville de Matagami pour une période de 22 semaines, à partir du 25 mai 2020, telle que recommandée par le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, dans la note de service du 6 mai 2020;
- ET QUE les autres conditions et avantages soient conformes à la convention collective des salariés municipaux en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-13
ATTRACTION NORD – PLACE AUX JEUNES EN JAMÉSIE
STRATÉGIE MIGRATOIRE JAMÉSIEENNE 2020-2021
CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'organisme Attraction Nord fait la promotion et la coordination des multiples activités en lien avec la rétention et la migration des jeunes en Jamésie;

ATTENDU QUE les entreprises et commerces de la Jamésie sont aux prises avec des problèmes de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre;

ATTENDU QU'Attraction Nord organise et supporte diverses activités visant à faire découvrir la région à de jeunes diplômés qui ont démontré un intérêt sérieux à s'établir en Jamésie, notamment avec l'activité « Séjours exploratoires ».

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'OCTROYER une aide financière de 1 000 \$ à Attraction Nord afin de soutenir financièrement leur stratégie migratoire pour l'année 2020-2021, et ce, conditionnellement à la tenue des séjours exploratoires.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-14

**FONDATION DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – FONDS NORD-DU-QUÉBEC
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a déjà souscrit à la campagne de financement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour les années 2006 à 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire renouveler sa participation à la campagne de souscription de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Fonds Nord-du-Québec.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE la Ville de Matagami participe à la campagne de financement de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Fonds Nord-du-Québec, en souscrivant pour une somme annuelle de 1 000 \$, et ce, pour les années 2021 et 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-15

**FONDATION HOSPITALIÈRE D'AMOS INC.
PARTICIPATION À LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a déjà souscrit à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d'Amos pour les années 2006 à 2020;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire renouveler sa participation à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d'Amos inc.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- QUE la Ville de Matagami participe à la campagne de financement de la Fondation hospitalière d'Amos inc., en souscrivant pour une somme annuelle de 1 000 \$, et ce, pour les années 2021 et 2022.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-16

**LOISIR SPORT BAIE-JAMES
PROGRAMME CAMPS DE VACANCES, VOLET ACCOMPAGNEMENT
POUR PERSONNES HANDICAPÉES
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir Sport Baie-James dans le cadre du programme Camps de vacances, volet accompagnement pour personnes handicapées pour la saison estivale 2020;
- ET D'AUTORISER monsieur Étienne Gravel, directeur des loisirs, à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande et toute entente à intervenir entre les deux parties.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-17
CORRESPONDANCE

1. AUTRES

a) *Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue*

- i) Rapport annuel 2018-2019

2020-05-12-18
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-19
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-20
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Éric Pinard à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 16 avril 2020;
- ET DE LE REMERCIER pour ces vingt-huit années de services rendus à la communauté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-21
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-22
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – AVRIL 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-23
SERVICE DES INCENDIES
EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'AUTORISER l'embauche de deux pompiers volontaires, soit messieurs Marc-Antoine Rousseau et Larry Thibault;
- QUE ces embauches soient effectives en date du 11 mai 2020;
- QUE ces embauches soient assujetties à une période d'essai de douze mois, telles que recommandées par monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, dans sa note de service du 12 mai 2020;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ces postes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-24

**POSTES D'INSPECTEUR MUNICIPAL ET D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT
À LA VIE COMMUNAUTAIRE
REPORT DES EMBAUCHES – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'au début du mois d'avril dernier, la Ville a publié l'offre d'emploi d'inspecteur municipal et celle d'agent de développement à la vie communautaire;

ATTENDU QUE dans le contexte de l'évolution de la pandémie liée à la COVID-19, il est estimé que l'intégration et la formation nécessaire à l'accueil d'un nouvel employé sera ardue avec les mesures mises en place, notamment au niveau de la distanciation physique;

ATTENDU QU'en raison de la situation particulière liée à la COVID-19, le directeur général, monsieur Pierre Deslauriers, recommande de reporter à une date ultérieure les embauches d'un inspecteur municipal et d'un agent de développement à la vie communautaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE REPORTER les embauches d'un inspecteur municipal et d'un agent de développement à la vie communautaire à une date ultérieure.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2020-05-12-25
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

– DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER